Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre 2026 à vingt heures et 15 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric HAUER, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 10 Conseillers absents : 3 Conseillers excusés : 2

Présents : Mesdames : Annick GIRARD, Odile GILLET, Coralie FALCK ROUSSE-LACORDAIRE, Delphine VILARIHNO, Florence VEDRINES, Christine VIGUIER

Messieurs : Éric HAUER, Jordan CHASTAGNET, Olivier GERMAIN, Benoit GILMAS

Absents : Monsieur Christian BEAUDIN, Victor MITTEAU, Stéphane VEDRINES, Harmonie MITTEAU, Catherine OUDIN

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h15.

Olivier GERMAIN est désigné secrétaire de séance.

1 – approbation du PV N° 06-2026 du 6 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-01

Le Maire demande si tout le monde a reçu le PV N°06 -2026 et demande s'il y a des remarques.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 09 pour et 1 abstention (Jordan CHASTAGNET)

2 – Budget Eau & Assainissement : Décision Modificative n° 1
Délibération n° 2026-07-02

Le maire souhaite rembourser le prêt relais en une seule fois pour la somme de 180 000,00 €, il a vu avec le CDL (Conseiller aux décideurs locaux) avant d'entreprendre le remboursement.

La décision modificative doit permettre le remboursement des 180 000,00 €,
Actuellement sur le 1641 il y a de disponible 127 691,37 €
Il faut donc ouvrir les crédits au chapitre 16 de + 55 000,00 €, en investissement
Et réduire le chapitre 21 de – 55 000,00 € en investissement

Budget de l'Eau et de l'assainissement

Investissement :	Recettes :		Dépenses :		Disponible :	Dispo après modif :
Chapitre :	Augmenté :	Diminué :	Augmenté :	Diminué :		
21				55 000.00 €	64 986.00 €	9 986.00 €
16			55 000.00 €		127 691.37 €	182 691.37 €
Totaux :			55 000.00 €	55 000.00 €	192 677.37 €	192 677.37 €

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

3 – Délibération Budget du CCAS à revoter conformément au flux Délibération n° 2026-07-03

Le Maire explique que Monsieur CROIBIER trésorier du SGC de GIEN n'a pas validé le budget primitif, car il n'était pas cohérent avec le flux envoyé (factures payées sur le budget 2026).
En effet lors du conseil municipal du mois d'avril pour le vote du budget, une conseillère Municipale a demandé de mettre le résultat reporté, soit 2 513,41 euros.
Donc le budget du CCAS est repris comme il avait été proposé en avril 2026 sans modification.

Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
002 – Résultat reporté	2 513,41 €	011 – Charges à caractère général	2 300,00 €
74 – Dotations, subventions	2 000,00 €	012 – charges de personnel	
77 – Libéralités reçues		65 – Autres charges de gestion courante	2 213,41 €
Total	**4 513,41 €**		**4 513,41 €**

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Vote : 09 pour et 1 abstention (Christine VIGUIER)

4 – Budget Eau & Assainissement : Décision Modificative n° 2 Délibération n° 2026-07-04

Le Maire explique que Monsieur CROIBIER trésorier du SGC de GIEN à pris en charge le BP 2026 sur le budget de l'eau et l'assainissement, avec l'observation suivante : après PEC il y a un dépassement de crédits au chapitre 67 pour un montant de 125.80 €
Une décision modificative doit être faite dans les meilleurs délais, en arrondissant à 130,00 €.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Fonctionnement :	**Recettes :**		**Dépenses :**		**Disponible :**	**Dispo après modif :**
Chapitre :	**Augmenté :**	**Diminué :**	**Augmenté :**	**Diminué :**		
11				**130.00 €**	**37 082.41 €**	**36 952.41 €**
67			**130.00 €**		**-125.81 €**	**4.19 €**
Totaux :			**130.00 €**	**130.00 €**	**36 956.60 €**	**36 956.60 €**

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Vote : 08 pour et 2 abstentions (Christine VIGUIER et Coralie ROUSSE LACORDAIRE)

5 – Budget Commune : Décision Modificative n° 1
Délibération 2026-07-05

Le Maire informe que suite à la réhabilitation du bar tabac une subvention a été versée par le Département et doit être reverse à l'EPFLI d'un montant de 45 847,00 €.
La décision modificative doit permettre le reversement, il convient donc d'ouvrir les crédits au chapitre 13 d'un montant de 46 000,00 € arrondis en dépense d'investissement, de diminuer le chapitre 11 en dépense de fonctionnement.
Il convient de modifier ainsi :
Dépense de fonctionnement chapitre 11 - 46 000,00 €
Dépense de fonctionnement chapitre 023 - 46 000,00 €
Dépense d'investissement chapitre 13 + 46 000,00 €
Dépense fonctionnement chapitre 021 + 46 000,00 €

Budget Principal de la Commune

Fonctonnent :	**Recettes :**		**Dépenses :**		**Disponible :**	**Dispo après modif :**
Chapitre :	Augmenté :	Diminué :	Augmenté :	Diminué :		
023			46 000.00 €		11 000.00 €	57 000.00 €
11				46 000.00 €	104 235.64 €	58 235.64 €
Totaux :			46 000.00 €	46 000.00 €	115 235.64 €	115 235.64 €

Investissement :	**Recettes :**		**Dépenses :**		**Disponible :**	**Dispo après modif :**
Chapitre :	Augmenté :	Diminué :	Augmenté :	Diminué :		
13			46 000.00 €			46 000.00 €
021	46 000.00 €				22 889.68 €	68 889.68 €
Totaux :	46 000.00 €		46 000.00 €	0.00 €	22 889.68 €	22 889.68 €

Madame VILARINHO demande pourquoi le montant est arrondi
Le maire explique que la somme est arrondie pour le budget, mais le mandat à verser est bien de 45 847,00 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Vote : 09 pour et 1 abstention (Coralie ROUSSE LACORDAIRE)

6 – Délibération Subvention création de caniveau pour sécuriser le parking de covoiturage.

Le Maire informe que le conseil municipal doit de nouveau délibérer car la subvention de la DETR est rejetée.

La création d'une bordure de caniveau pour le parking de covoiturage, permettrait que les eaux pluviales se dirigent vers l'exutoire et ne soit plus inondé.

Le Maire a reçu le devis de l'entreprise MITTEAU :

- Création d'une bordure caniveau **9 992,00 € HT**

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

- VOLET 3 du Département du Loiret : 40 % soit **3 996,80 € HT**
- Fonds de concours CCVDS : 20 % soit **2 997,60 € HT**

Il restera **2 997,60 €** à la charge de la commune.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition

7 – Délibération Subvention réfection des terrains de tennis

Le Maire informe qu'un accord de principe a été voté pour la réfection des terrains de tennis.

Le club pratique des matchs de compétition, ce qui impose une réfection des terrains.

Un devis reçu de l'entreprise VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT.

Le Maire a reçu le devis de l'entreprise VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT :

- Rénovation terrains de tennis **28 542,00 € HT**

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

- Subvention DETR/DSIL de la Préfecture : 20 % soit **5 708,40 € HT**
- VOLET 3 du Département du Loiret : 20 % soit **5 708,40 € HT**
- Fédération Française de Tennis : 10 % soit **2 854,20 € HT**
- Fonds de concours CCVDS : 20 % soit **5 708,40 € HT**
- Participation Club du tennis 10 % soit **2 854,20 € HT**

Il restera **5 708,40 €** à la charge de la commune.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

7.5–Délibération pour vente de bois

Le Maire demande à Monsieur Benoît GILMAS de prendre la parole.

Le Maire informe que l'entreprise VELBOIS SAS exploitation forestière a envoyé une proposition d'achat bois pour une partie de la parcelle AI 562 route de Tigy pour un éclaircissement sur le site de bois et les arbres malades situé derrière le lotissement DANTON, l'essence du bois est indiquée sur le contrat.

Le bois sera vendu au prix de :

- Trituration résineux frais 2.40 m au prix de 7,00 € le stère
- Billons de Palette 2.40 m x 10 cm au prix de 11,00 € le stère

Clauses : Les branches restent au sol, découpe fin bout 8 cm diam, éclaircie à 50 % le long des maison et ensuite à 25 %.
Le cubage sera effectué sur place après coupe.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent ce projet à l'unanimité.

8– Information achat ventilateurs haute performance pour l'école

Le Maire informe que des ventilateurs seront achetés et subventionnés par EDF.

9– Information grand gîte

Le Maire informe que le gîte est loué à une dame avec deux enfants pour un montant de 650.00 euros charges comprises.

Les deux devis sont acceptés et un autre devis est en cours pour les espaces verts.

Monsieur Olivier GERMAIN demande si nous ne pouvons pas demander à ADS pour les espaces verts.

Monsieur Benoît GILMAS répond que cela n'est pas possible en raison d'un accès très difficile.

10–Ligne de trésorerie

Monsieur Olivier GERMAIN demande si nous pouvons négocier les frais ? On va se renseigner.

11–Questions diverses

Le Maire explique qu'une animation a lieu sur 3 jours afin de sensibiliser les administrés et les enfants sur le risque aux inondations "Village PLOUF".

.

Une journée de sensibilisation est organisée à Sully-sur-Loire le samedi 26 septembre pour les administrés.

Le Maire informe que la Trésorerie n'accepte plus les chèques et les espèces.

FPIC – la ComCom reverse une partie sur chaque commune

La distribution du livret d'information est prévue pour le 28 septembre 2026.

Une réunion organisée par l'association NCP est prévue le 10 octobre 2026 concernant le CVM.

Annick GIRARD informe qu'un agent technique a été recruté et commence le 01/10/2026

Madame Coralie ROUSSE LACORDAIRE souhaite que l'on transfère les CV que nous recevons car ils sont à la recherche de personnel. Également pour l'inscription des enfants à l'école pour l'année 2027.

La séance est close à 22h00.